

11022025\_03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NOAILHAC**

Nombre de Conseillers

- en exercice 14
- présents 12
- votants 13  
(dont 1 procuration)
- Excusé 1
- Absent 1

Séance du 11 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Francis MATHIEU, Maire

Date de la convocation : 04 février 2025  
Date d'affichage : 04 février 2025

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; Christian BONNET ; Serge BARBASTE ; Thierry CALS ; Jean-Claude BARRAILLE ; René ALIÈS

Mmes : Christiane MADAULE ; Jocelyne GALINER ; Nathalie FAUGERAS ; Martine CROS ; Sandrine EPIPHANE ; Marie-Christine LAURES ;

Excusés : M Christophe BRENAC (procuration à Mme Christiane MADAULE)

Absent : M Vincent COUSINIÉ

M Christian BONNET a été élu secrétaire de séance

**Demande de retrait de la Communauté d'Agglomération Castres/Mazamet  
de la commune de Navès**

Vu la délibération du conseil Municipal de la commune de Navès en date du 05 septembre 2024, sollicitant le retrait de la commune de la Communauté d'Agglomération Castres/Mazamet en application de l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération Castres/Mazamet en date du 18 novembre 2024 prononçant un avis favorable sur le retrait de la commune de Navès de la Communauté d'Agglomération Castres/Mazamet ;

Vu l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) indiquant que « Le retrait est subordonné à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire pour se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable. »

M le Maire propose au Conseil de prononcer un avis sur la demande de retrait de la commune de Navès de la Communauté d'Agglomération Castres/Mazamet.

Le Conseil Municipal de Noailhac, après en avoir délibéré prononce, à l'unanimité (dont 1 voix par procuration) un avis favorable sur la demande de retrait de la commune de Navès de la Communauté d'Agglomération Castres/Mazamet

M Christian BONNET  
Secrétaire de Séance



Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Francis MATHIEU  
Maire

